



## Le flou levé, les tonneliers reprennent sereinement leur activité

Laissées dans le flou des déclarations de confinement sans précision sur leur périmètre d'application, les tonnelleries reprennent une activité certes allégée, mais opérationnelle. « Après la cacophonie, tout commence à rentrer dans l'ordre » résume Jean-Luc Sylvain, le président de la **Fédération des Tonneliers** de France (FTF). Après un communiqué des plus inquiets ce lundi 23 mars (intitulé « la filière méranerie-tonnellerie veut poursuivre son activité et attend des réponses claires des pouvoirs publics »), les tonneliers devraient dans leur majorité relancer leur production ce lundi 30 mars. La semaine précédente, si 65 % des 58 entreprises adhérentes à la FTF étaient en activité, elles ne représentaient que 30 % du potentiel de production réuni au sein de la FTF. « Les gros groupes étaient à l'arrêt, face aux incertitudes ils ont avancé les congés de Pâques, décalés de la fin avril à la fin mars. Ce glissement n'aura pas d'incidence s'il n'y a pas d'évolution de l'épidémie » explique Jean-Luc Sylvain. Si le vignoble a rapidement été rassuré sur son maintien d'activité, au titre des secteurs agricoles stratégiques, la tonnellerie a connu une période d'incertitudes après la mise en place d'un confinement ce 17 mars et la diffusion de son mot d'ordre « restez chez vous ».

« Nous avons été laissés seuls, sans précisions et sans personne de disponible dans l'administration pour nous répondre. Soudainement, il n'y avait plus personne à l'inspection et à la médecine du travail alors que nous n'avions que des informations contradictoires et imprécises. Maintenant tout est devenu plus clair pour tout le monde, dirigeants comme salariés d'entreprises » rapporte Jean-Luc Sylvain. Après son communiqué de presse alarmiste, la FTF a en effet bénéficié d'une clarification administrative : « la définition des activités essentielles pour le pays s'est progressivement agrandie. Aujourd'hui, on nous explique que l'activité du pays ne doit pas s'arrêter. Sauf si la situation s'aggrave et que de nouvelles restrictions gouvernementales s'appliquent, nos entreprises seront en mesure de continuer de travailler » détaille le tonnelier bordelais, même si l'intégralité des personnels ne sera pas présente (qu'il s'agisse d'arrêts maladie ou d'arrêts de travail pour la garde d'enfants).

Si la crise sanitaire du coronavirus n'aurait, pour l'instant, qu'un impact mineur sur la production française de tonneaux pour l'élevage de vins et spiritueux, il est encore trop tôt pour envisager l'impact économique de cette épidémie sur les fournisseurs de la filière.